

Bruxelles, le 17 juin 2025
(OR. en)

9911/25

LIMITE

CORLX 557
CFSP/PESC 839
COHOM 96

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2020/1999
concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des
droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits

DÉCISION (PESC) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2020/1999 concernant des mesures restrictives
en réaction aux graves violations des droits de l'homme
et aux graves atteintes à ces droits**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

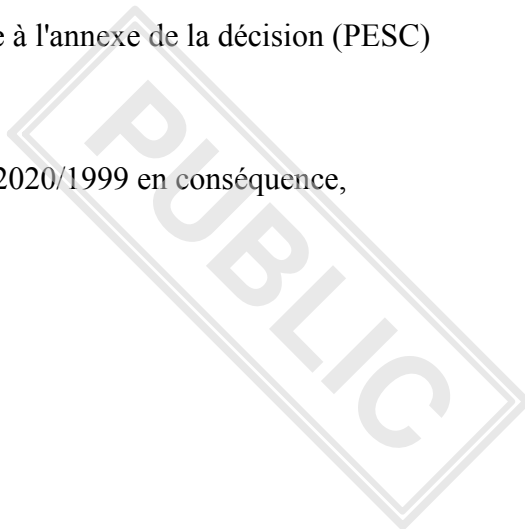
- (1) Le 7 décembre 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/1999¹.
- (2) Le 8 décembre 2020, par la déclaration du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé "haut représentant"), au nom de l'Union européenne, sur le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, l'Union et ses États membres ont réaffirmé leur ferme volonté de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme montre combien l'Union est déterminée à renforcer son rôle dans la lutte contre les graves violations des droits de l'homme et les graves atteintes à ces droits dans le monde. L'un des objectifs stratégiques de l'Union est de faire en sorte que chacun puisse effectivement jouir des droits de l'homme. Le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et des droits de l'homme est une valeur fondamentale de l'Union et de sa politique étrangère et de sécurité commune.
- (3) En mars 2025, une vague de violence dans la région côtière de la Syrie a fait un grand nombre de victimes, dont de nombreux civils. Le 11 mars 2025, le haut représentant a fait une déclaration au nom de l'Union dans laquelle celle-ci a condamné les crimes atroces commis contre des civils, y compris des assassinats arbitraires. En outre, les acteurs liés à l'ancien régime d'al-Assad continuent de jouer un rôle déstabilisateur et sont responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits en Syrie ou apportent un soutien à de tels actes.

¹ Décision (PESC) 2020/1999 du Conseil du 7 décembre 2020 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits (JO L 410 I du 7.12.2020, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2020/1999/oj>).

(4) Dans ce contexte, il convient d'ajouter cinq personnes à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes qui figure à l'annexe de la décision (PESC) 2020/1999.

(5) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2020/1999 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:



Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2020/1999 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

À l'annexe de la décision (PESC) 2020/1999, les mentions suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant sous la rubrique "A. Personnes physiques":

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"121.	Miqdad Lu'ay FATIHA alias Miqdad FATIHA, ou Miqdad FUTAIHA, ou Abu Jafar, ou Abu Jaafar, ou Abu Ja' afar	مقداد لؤي فتيحة فتيحة مقداد (en caractères arabes)	Date de naissance: 19.6.1989 Lieu de naissance: Jableh, Lattaquié, Syrie Nationalité: syrienne Sexe: masculin Adresse: Syrie/Liban	Miqdad Fatiha est un ancien membre de la Garde républicaine syrienne, qui a été dissoute depuis. À ce titre, il a été responsable de nombreuses violations graves des droits de l'homme ou atteintes graves à ces droits, y compris d'actes de torture et d'autres traitements cruels infligés aux prisonniers. Après la chute du régime d'al-Assad en décembre 2024, Miqdad Fatiha a formé des milices dans les régions côtières de la Syrie, attisant les tensions interconfessionnelles et incitant à la violence. Des unités placées sous son commandement ont été impliquées dans les violences confessionnelles perpétrées en mars 2025 dans la région côtière de la Syrie, qui ont entraîné la mort de centaines de civils. En tant que chef des milices, Miqdad Fatiha est donc responsable de graves violations des droits de l'homme ou d'atteintes graves à ces droits, y compris d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
122.	Ghaith DALLA alias Ghiath Suleiman DALLA, ou Ghyath DALLA, ou Ghayth DALLA	غياث سليمان دلا دلا سليمان غياث (en caractères arabes)	Date de naissance: 31.7.1971 Lieu de naissance: Beit Yashout, Syrie Nationalité: syrienne Sexe: masculin Personnes associées: Maher al-Assad Entités associées: quatrième division de l'armée syrienne, conseil militaire pour la libération de la Syrie	Ghaith Dalla est un ancien général de brigade de la quatrième division de l'armée syrienne sous le régime d'al-Assad, de sinistre réputation. À ce titre, il a été responsable de nombreuses violations graves des droits de l'homme ou d'atteintes graves à ces droits, bien documentées, y compris des exécutions extrajudiciaires et l'utilisation de la famine comme punition cruelle. Après la chute du régime d'al-Assad, Ghaith Dalla a mis en place le "conseil militaire pour la libération de la Syrie" en mars 2025, qu'il dirige. Depuis lors, sa milice a attisé les tensions interconfessionnelles et incité à la violence dans la région côtière de la Syrie. Les unités placées sous le commandement de Ghaith Dalla ont été impliquées dans les violences confessionnelles perpétrées en mars 2025 dans la région côtière de la Syrie, qui ont entraîné la mort de centaines de civils. Par conséquent, Ghaith Dalla est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
123.	Suhayl AL-HASAN alias Suhail Salman AL-HASAN, ou Suhail AL-HASSAN	سهيل سلمان الحسن (en caractères arabes)	Date de naissance: 10.6.1970 Lieu de naissance: Jableh, Lattaquié, Syrie Nationalité: syrienne Sexe: masculin Adresse: Tartous, Syrie	<p>Suhayl al-Hasan est un ancien commandant de la 25^e division des forces de missions spéciales des forces armées syriennes sous le régime d'al-Assad. À ce titre, ainsi que dans le cadre des nombreuses autres fonctions qu'il a occupées au sein des forces armées syriennes, il a commis et supervisé d'innombrables violations graves des droits de l'homme ou atteintes graves à ces droits, y compris des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des arrestations arbitraires. Il aurait également supervisé le déploiement d'armes chimiques.</p> <p>Après la chute du régime d'al-Assad, Suhayl al-Hasan a créé la "brigade du bouclier de la côte" en mars 2025. Depuis lors, sa milice a attisé les tensions interconfessionnelles et incité à la violence dans la région côtière de la Syrie. Les unités placées sous le commandement de Suhayl al-Hasan ont été impliquées dans les violences confessionnelles perpétrées en mars 2025 dans la région côtière de la Syrie, qui ont entraîné la mort de centaines de civils.</p> <p>Par conséquent, Suhayl al-Hasan est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits.</p>	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
124.	Mudalal KHOURY alias Madalal (Mtanyus) KHURI, ou Mudallal KHOURY, ou Mudallal KHOURI	مدلل خوري (en caractères arabes)	Date de naissance: 18.6.1957 Lieu de naissance: Homs, Syrie Nationalité: syrienne, russe Sexe: masculin Adresse: Moscou Personne associée: Imad Khoury	Mudalal Khoury est un homme d'affaires syro-russe exerçant ses activités depuis la Russie. Il est l'un des hommes d'affaires syriens les plus importants qui ont soutenu le régime d'al-Assad. Dans un contexte où le régime d'al-Assad utilisait des bombes-barils et des armes chimiques contre la population civile syrienne, Mudalal Khoury représentait les intérêts commerciaux et financiers du régime en Russie. Il a notamment mis à disposition des sociétés écrans pour les programmes syriens d'armes chimiques et d'engins balistiques du régime d'al-Assad. Par conséquent, Mudalal Khoury a apporté un soutien financier, technique et matériel à de graves violations des droits de l'homme ou atteintes à ces droits, en particulier à des crimes contre l'humanité.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

	Noms (translittération en caractères latins)	Noms	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
125.	Imad KHOURY alias Emad KHOURY, ou Mtanyus KHURY, ou KHURI, ou KHOURI	عماد خوري (en caractères arabes)	Date de naissance: 3.10.1964 Nationalité: syrienne, russe Sexe: masculin Personne associée: Mudalal Khoury	Imad Khoury est l'un des hommes d'affaires syriens les plus importants qui ont soutenu le régime d'al-Assad. Dans un contexte où le régime d'al-Assad utilisait des bombes-barils et des armes chimiques contre la population civile syrienne, Imad Khoury représentait les intérêts commerciaux et financiers du régime. Il a notamment fondé une société qui faisait partie d'un système de blanchiment de capitaux soutenant le régime d'al-Assad. De cette manière, il a contribué, aux côtés de son frère Mudalal Khoury, à financer les graves crimes contre l'humanité commis sous le régime d'al-Assad. Par conséquent, Imad Khoury a apporté un soutien financier, technique et matériel à de graves violations des droits de l'homme ou atteintes à ces droits, en particulier à des crimes contre l'humanité.	+

+ JO: veuillez insérer la date d'entrée en vigueur de la présente décision.